

LA SAINTE BARBE 1995

Elle s'est déroulée le 3 décembre 1995 en présence de Messieurs les Maires d'Ingrandes et du Fresne, les Conseillers municipaux de nos deux communes, de la gendarmerie de Saint Georges, du Chef de Corps de St Florent le Vieil et pour la première fois tous les artisans et commerçants étaient invités à cette partie officielle.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, la présentation du personnel aux nouveaux Maires ainsi qu'une revue de la caserne et du matériel.

Deux caporaux ont été promus :

- Fabrice ROUSSEAU au grade de Sergent,
- Jacques HERSANT au grade de Caporal chef,
- tandis que le sapeur Daniel HERSANT recevait des mains de Monsieur le Maire d'Ingrandes la médaille de bronze de l'Union Départementale.

Sous-Lieutenant Joël DAVY



RETROSPECTIVE SUR LES SAPEURS POMPIERS

Au moment où la grande famille des sapeurs pompiers de France est dans l'attente d'un ensemble de lois concernant notamment la départementalisation, la formation des sapeurs pompiers volontaires, le développement du volontariat, l'organisation des services de santé des sapeurs pompiers et le financement de ces mesures, les services publics et nos concitoyens sont conscients que le volontariat de 203 000 sapeurs pompiers en France est nécessaire pour l'organisation, la rapidité et la qualité des secours sur tout le territoire.

Localement nos responsables municipaux ont très tôt pris en compte les mesures nécessaires à la sécurité de la cité.

Les informations concernant la vie du Corps des sapeurs pompiers de son origine à notre période contemporaine ont été collectées, grâce au travail de rangement et de recherche dans les archives municipales effectué par Monsieur MENAGER que nous remercions à nouveau.

Le premier document que nous possédons, nous apprend que le 17 novembre 1850, la Compagnie des sapeurs pompiers de la ville d'Ingrandes (communes d'Ingrandes et Montrelais réunies) est rassemblée sous la présidence des Maires des deux communes ; objet de cette réunion : nomination de ses chefs. L'effectif de la subdivision est de 27 hommes.

Sont nommés :

- | | | |
|-------------------|-----------------------------|---------|
| - Sous lieutenant | Monsieur Hypolithe REVERIER | 25 voix |
| - Sergents | Monsieur Louis SIMON | 26 voix |
| | Monsieur Mathurin GRANDIN | 20 voix |

- Caporaux	Monsieur Pierre CONSTANCIN	25 voix
	Monsieur François SAVARY	22 voix
	Monsieur Charles MOREAU	17 voix
	Monsieur Eugène BOISFIN	15 voix

A cette époque, les pompiers cumulaient la fonction avec celle de gardes-nationaux, et en conséquence leur équipement personnel comprenait un pantalon de toile, une veste en toile, une cravate en laine, une ceinture de sauvetage, une ceinture, un fusil, un poignard, une giberne, un casque.

Ces armes confiées à la Garde nationale sont envoyées en révision à l'arsenal d'Angers en 1865, leur réparation s'élève à 30,84 F., les deux tiers de cette dépense étant prise en compte par l'Etat.

Mais le fait d'être gardes nationaux de deux départements différents conduit en 1853 le Préfet de Loire-Inférieure à demander à son collègue de Maine et Loire de faire cesser l'indivision concernant la propriété de la pompe confiée à l'ancienne subdivision de sapeurs pompiers.

La proposition des Conseils municipaux des deux communes : il est décidé de remettre aux enchères publiques la pompe et ses accessoires. L'estimation du matériel est faite par un expert du nom de LEGRAS, pour un montant de 1 411 F., l'adjudication a lieu le 7 octobre 1853 et la commune de Montrelais (Le Fresne) se porte acquéreur moyennant la somme de 2 040 F.

Quelques détails concernant l'estimation de l'expert, La pompe à deux corps, montée sur un plateau de bois adapté sur un chariot à flèche, avec ses seize mètres de "boilleau cloué", une hache avec tranchant et pique pour un montant de 600 F., les trente casques en laiton 300 F. etc... La subdivision des sapeurs pompiers du Fresne a fait fonctionner cette pompe dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Ils sont venus en renfort en 1945 sur un feu important dans une boulangerie de la rue du Pont.

Article à suivre au prochain numéro

A. ROUSSEAU

